



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE
L'INTERCOMMUNALITÉ**

Chaumont, le 20 décembre 2023

Affaire suivie par : Sarah BAULERET
Tél. : 03 25 30 22 01
sarah.bauleret@haute-marne.gouv.fr

La préfète de la Haute-Marne

à

Monsieur le président du tribunal administratif

Désignation des commissaires enquêteurs

25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme –
désignation de commissaire enquêteur

PJ : Extrait du dossier d'examen conjoint (résumé non technique du projet)

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Chamarandes-Choignes a déposé une demande de déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme à la Préfecture de la Haute-Marne (R153-16 du code de l'urbanisme).

La demande a été jugée recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Un avis de l'autorité environnementale a été émis par la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est.

En application des articles L. 153-54 et L. 153-55 du Code de l'urbanisme, le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme doit être soumis à une enquête publique réalisée conformément au Code de l'environnement. L'enquête publique portera à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Compte tenu du calendrier retenu avec le porteur de projet, je souhaiterais que l'enquête publique ait lieu entre janvier et février 2024.

Aussi, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur dans un délai quinze jours, en application des dispositions des articles L. 123-4 et R. 123-5 du Code de l'environnement.

Pour la Préfète et par délégation,
la Cheffe de bureau des Collectivités Locales
et de l'Intercommunalité ,



Catia TRAN